

Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale

1. INTRODUCTION ET CARTE DE RÉFÉRENCE	2
2. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE	4
2.1 Structure de la population par âge et par sexe	4
2.2 Composition des ménages	5
2.3 Multiculturalité	9
3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES	11
3.1 Revenu moyen et médian	11
3.2 Personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement	12
4. SANTÉ MATERNO INFANTILE	15
5. MORTALITÉ	17
5.1 Causes de mortalité tout âge	17
5.2 Mortalité prématurée	19
6. SANTÉ PERÇUE	21
7. ANNEXE	22
7.1 Définitions et abréviations	22
7.2 Repères méthodologiques	22

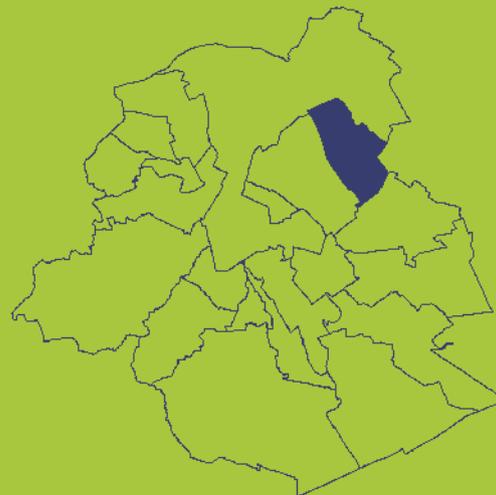
Ook beschikbaar in het Nederlands.



Fiche n°6

Commune d'Evere

Edition 2006/1



Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Commission communautaire commune

Avenue Louise 183, 1050 Bruxelles • Tél : 32 2 552 0189 • Fax : 32 2 502 59 05
observat@ccc.irisnet.be • www.observatbru.be

I. INTRODUCTION ET CARTE DE RÉFÉRENCE (I)

Ce document rassemble, sous forme de fiches, les principales données sociales et de santé disponibles pour la commune d'Evere.

L'objectif est d'offrir aux décideurs et aux acteurs locaux un outil simple pour appréhender certaines caractéristiques de la population avec laquelle ils travaillent et de les aider à orienter leurs stratégies.

Cette fiche est complémentaire des rapports «Tableau de bord de la Santé en Région de Bruxelles-Capitale, 2004», «9ème rapport sur l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale», «Baromètre social (édition 2005/1)» et «Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale (à paraître)», tous consultables et téléchargeables gratuitement sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social www.observatbru.be.

Les commentaires des données présentées seront donc réduits au strict minimum et nous vous invitons à vous reporter à la lecture de ces documents si vous souhaitez plus d'explications.

Afin de ne pas alourdir cette fiche, nous avons dû faire un choix dans les données présentées. Il vous est bien sûr toujours possible d'obtenir plus de détails (pour autant que les données soient disponibles) en vous adressant soit à l'organisme source, soit à l'Observatoire.

Les statistiques portent sur les données disponibles les plus récentes ou sur la période 1998-2002 en ce qui concerne les naissances et les décès. Les indicateurs sont calculés sur les personnes résidentes.

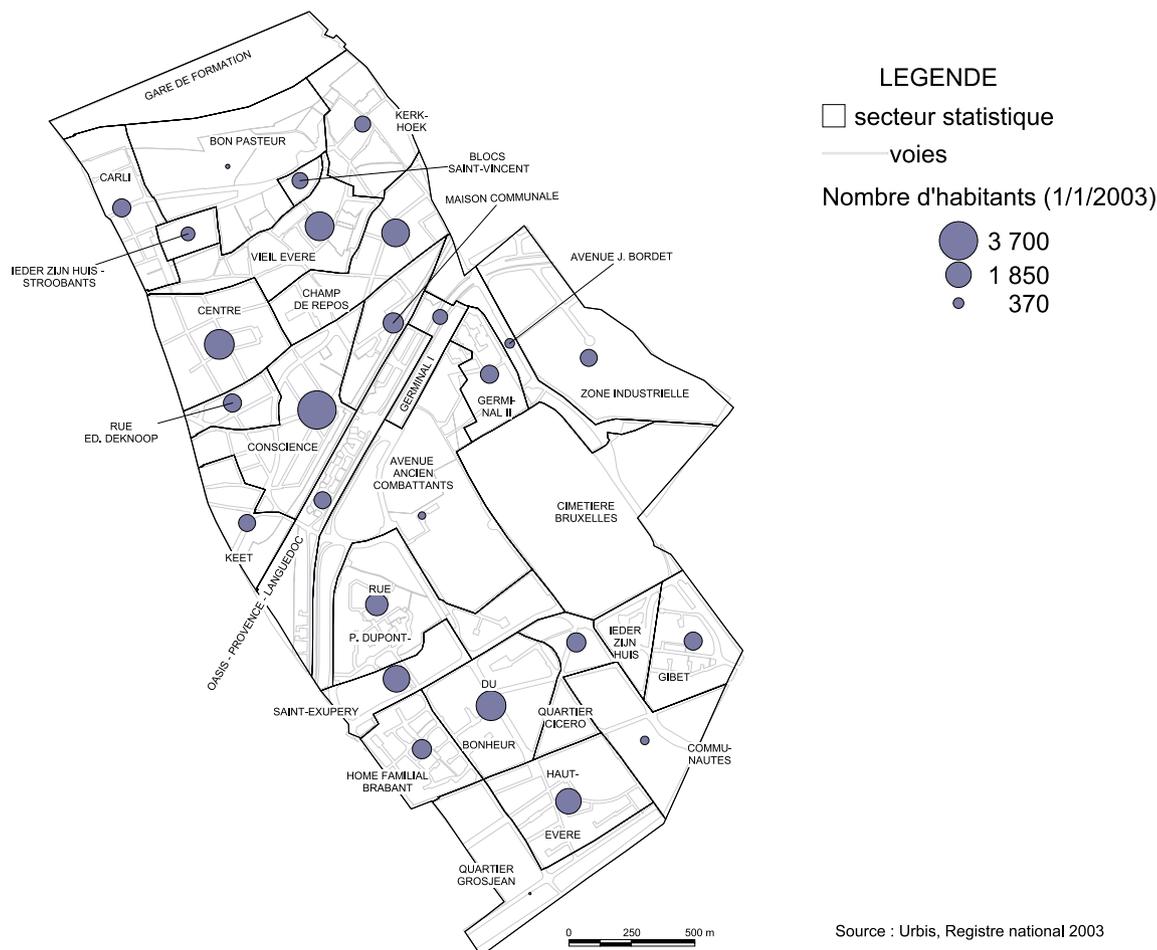
Les chiffres pour la commune d'Evere sont comparés soit à la valeur moyenne pour la région bruxelloise, soit à l'étendue des valeurs existantes pour les différentes communes.

Par «région» ou «région bruxelloise», on entend la Région de Bruxelles-Capitale (19 communes).



I. INTRODUCTION ET CARTE DE RÉFÉRENCE (2)

Carte 1 : Carte de référence d'Evere.



La carte ci-dessus donne un aperçu du territoire de la commune d'Evere. Le plan des rues est dessiné à l'arrière-plan. Les secteurs statistiques sont indiqués par des traits épais. Les disques indiquent le nombre d'habitants par secteur. Cette carte sert de carte de

référence pour les autres cartes de cette fiche, sur lesquelles sont présentées les données statistiques par secteurs.

Evere est une petite commune située au Nord-Est de la région, bordée par Woluwé-Saint-Lambert (avec la E40

comme frontière), Schaerbeek, Haren et Sint-Stevens-Woluwe. La commune est traversée par la Chaussée de Louvain, l'Avenue Leopold III qui mène à l'aéroport et la Chaussée de Haecht.

2. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

2.1 Structure de la population par âge et par sexe

Au 1er Janvier 2004, la commune d'Evere compte officiellement 32 718 habitants (15 154 hommes et 17 564 femmes) ; on dénombre également 348 personnes dans le registre d'attente. 3,3% de la population de la région bruxelloise vit à Evere.

Entre 2000 et 2004, la population a augmenté de 1 370 individus soit un accroissement de 4,4%.

Figure 1 : Histogramme de la population totale à Evere au 1/1/2004.

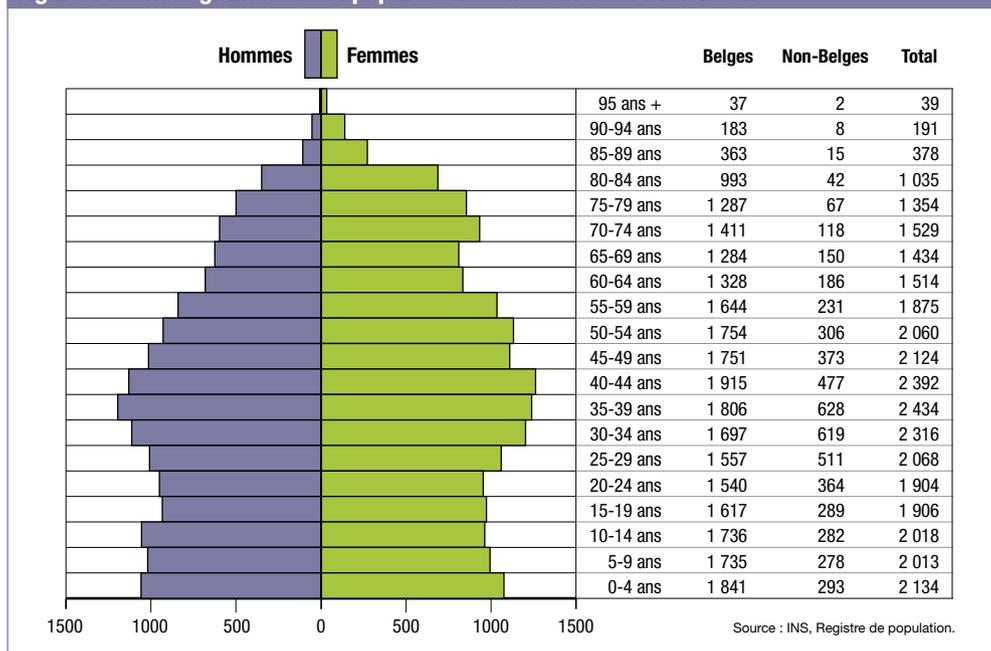


Tableau 1 : Evolution des caractéristiques de la population à Evere et en région bruxelloise de 1998 à 2004.

	Evere			Région bruxelloise		
	1998	2001	2004	1998	2001	2004
% < 20 ans	23,3%	24,5%	24,7%	23,2%	23,5%	23,7%
% 20-64 ans	57,4%	56,8%	57,1%	59,6%	60,0%	60,7%
% 65 ans et plus	19,3%	18,7%	18,2%	17,2%	16,5%	15,6%
Indice de vieillissement (≥ 65 ans/0-19 ans)	83,1%	76,5%	73,8%	74,0%	70,5%	66,0%
Indice de dépendance (0-19 ans)+(≥ 65 ans)/(20-64 ans)	74,2%	76,1%	75,1%	67,8%	66,7%	64,8%
Indice d'intensité du vieillissement (> 80 ans/≥ 65 ans)	22,6%	24,1%	27,6%	26,3%	26,7%	29,6%

Source : INS, Registre de population.

La proportion de jeunes augmente un peu plus rapidement à Evere que dans l'ensemble de la région. Si la population de plus de 65 ans est plus élevée et diminue un peu moins que dans l'ensemble de la région, on note un indice d'intensité du vieillissement plus faible.

2.2 Composition des ménages (1)

Tableau 2 : Composition des ménages au 1/1/2004 (typologie CBGS).

	Evere		Région bruxelloise	
	Nombre de ménages	% ménages	Nombre de ménages	% ménages
Homme isolé	2 734	17,6	116 758	23,8
Femme isolée	3 946	25,4	128 990	26,3
Couple sans enfants à charge	3 170	20,4	81 891	16,7
Couple avec enfants à charge	3 342	21,5	100 993	20,6
Famille monoparentale (mère)	1 654	10,7	44 288	9,0
Famille monoparentale (père)	259	1,7	7 019	1,4
Autre type de ménage	241	1,6	8 642	1,8
Type de ménage inconnu	166	1,1	2 714	0,6
Nombre total de ménages privés	15 512	100,0%	491 295	100,0%
Ménage collectif	9		308	
Nombre total de ménages	15 521		491 603	

Source : Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie (CBGS).

43,0% des ménages (1) sont des ménages d'une personne. Attention, il s'agit bien de la proportion des ménages, à ne pas confondre avec la proportion de personnes vivant seules, qui est, parmi la population adulte à Anderlecht, de 26,4% (pour 31,3% en région bruxelloise).

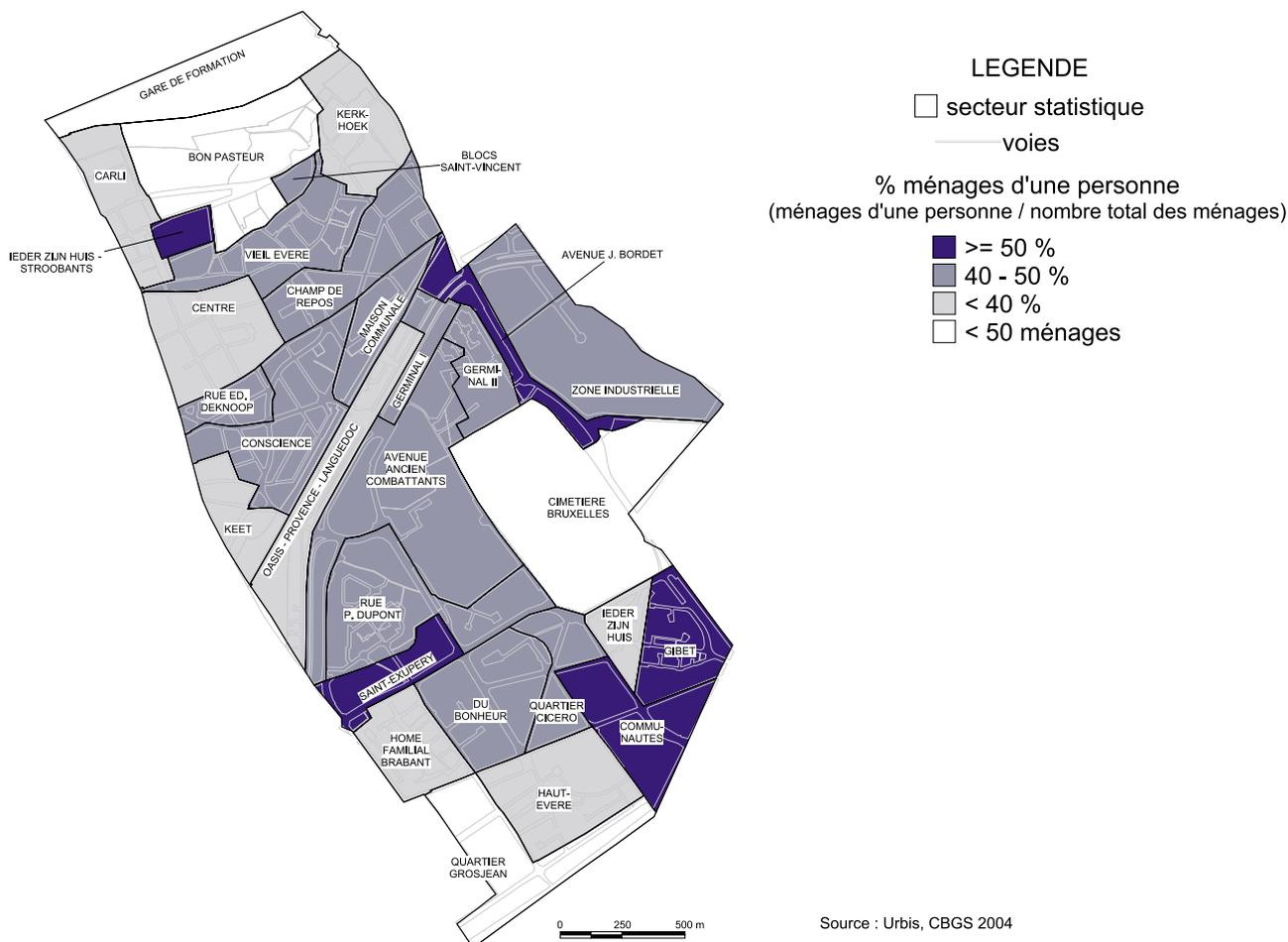
63,4% des ménages au moins n'ont pas d'enfant (au moins 66,8% en Région de Bruxelles-Capitale). 36,4% des ménages avec enfants sont des familles monoparentales. Ce sont surtout des mères avec leurs enfants, mais il y a aussi 259 pères avec enfants à Evere.

La composition des ménages diffère selon le secteur statistique. Les cartes ci-dessous donnent plus d'informations à ce propos.

(1) Un ménage peut être constitué d'une ou plusieurs personnes ; une personne isolée sera donc considérée comme un ménage d'une personne.

2.2 Composition des ménages (2)

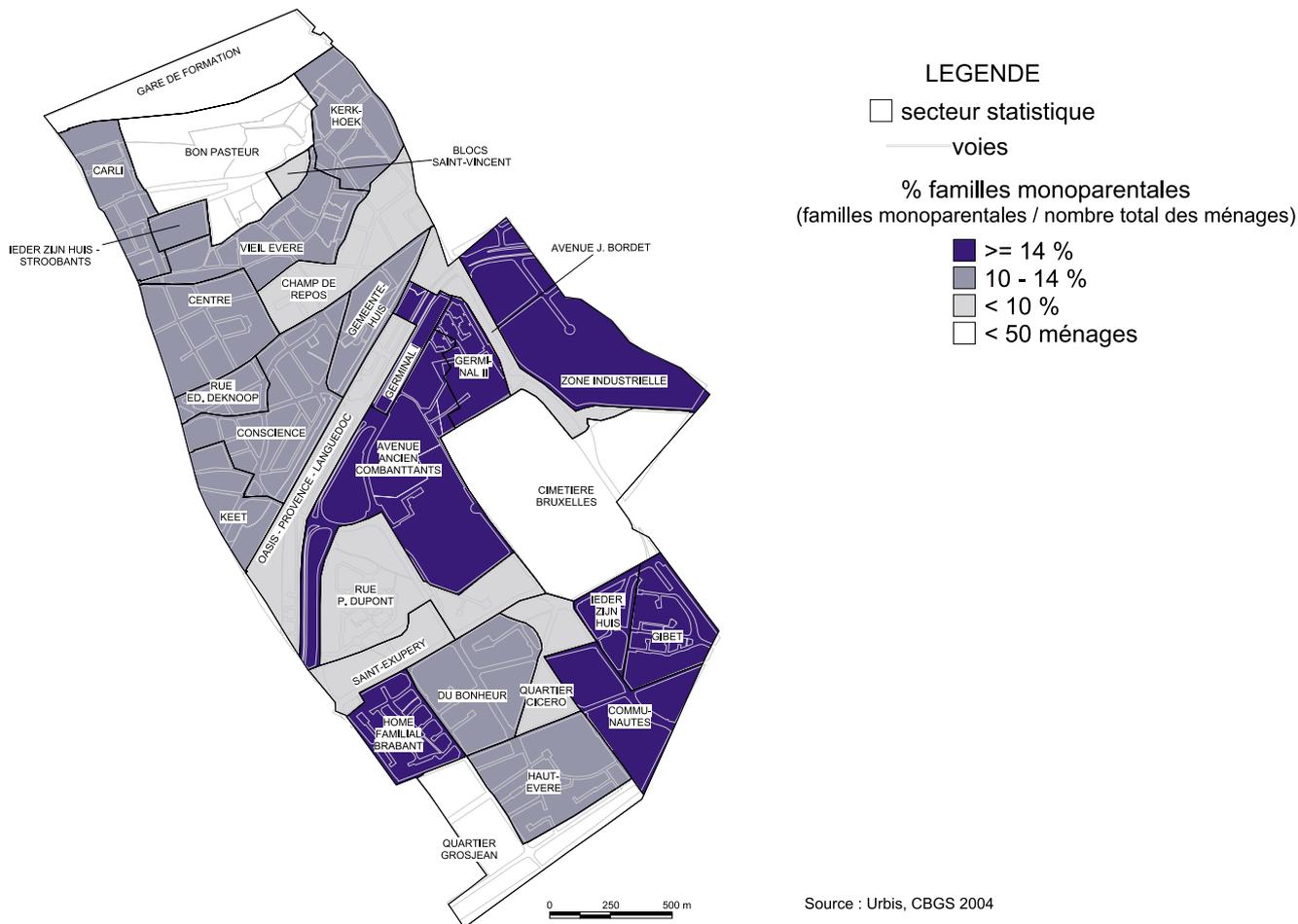
Carte 2 : Proportion de ménages d'une personne par secteur statistique au 1/1/2004 à Evere.



Evere compte peu de ménages d'une personne (43,1%) en comparaison avec l'ensemble de la région bruxelloise (50,0%). Dans seulement 5 secteurs statistiques, disséminés dans la commune, la proportion de ménages d'une personne dépasse 50% des ménages. Dans les secteurs «Oasis – Provence – Languedoc» (30,0%) et «Home Familial Brabant» (32,9%) moins d'un tiers des ménages sont des ménages d'une personne.

2.2 Composition des ménages (3)

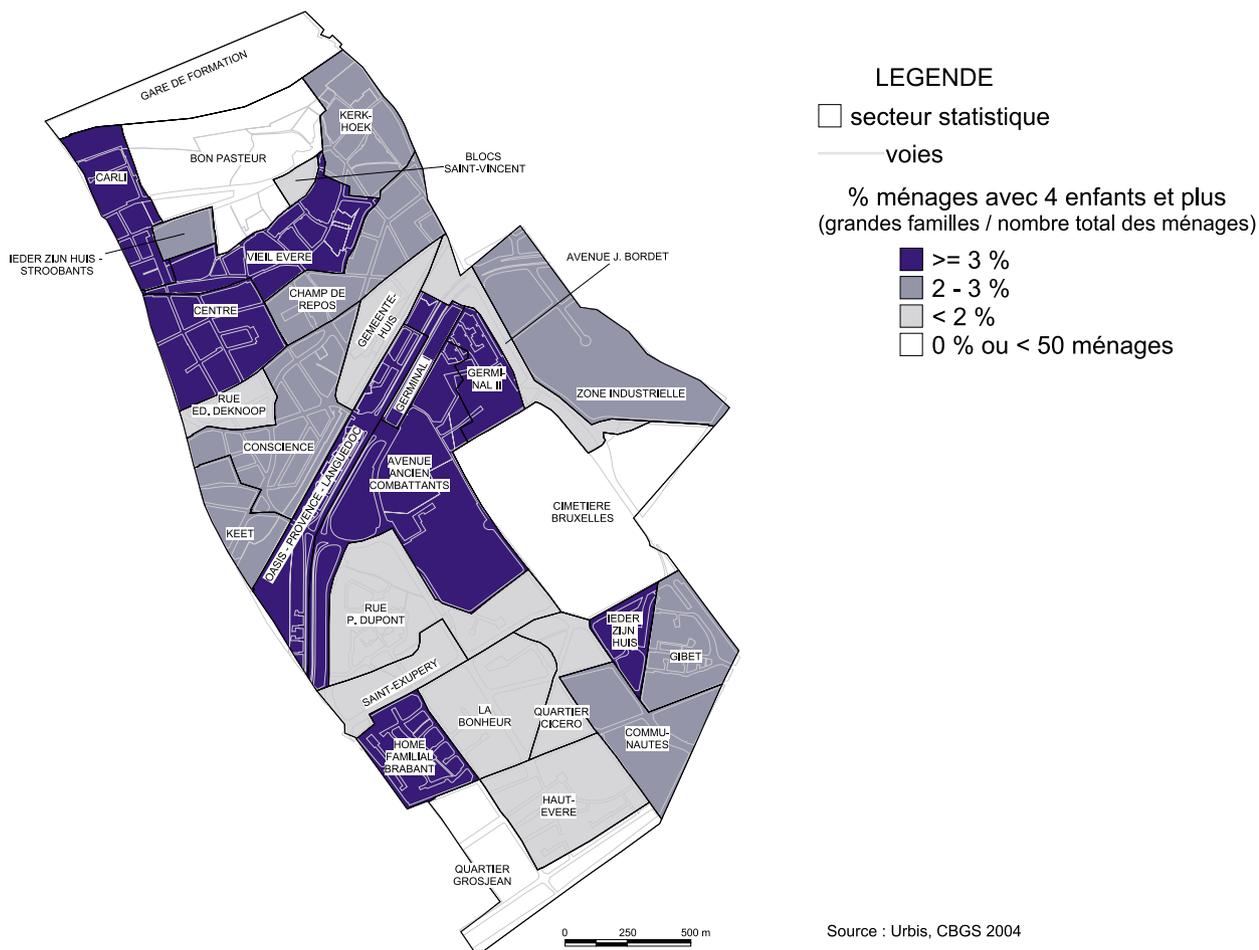
Carte 3 : Proportion de familles monoparentales par secteur statistique au 1/1/2004 à Evere.



Evere compte la proportion la plus élevée de familles monoparentales (12,3%) en région bruxelloise (10,4% pour l'ensemble de la région). Dans 8 secteurs du Sud de la commune, cette proportion dépasse 14% et dans 5 secteurs comprenant des logements sociaux la proportion de familles monoparentales dépasse 20% («Ieder zijn huis», «Germinal I et II», «Avenue des Anciens Combattants» et «Gibet»).

2.2 Composition des ménages (4)

Carte 4 : Proportion de familles nombreuses (4 enfants ou plus) par secteur statistique au 1/1/2004 à Evere.



En moyenne les familles nombreuses représentent 2,6% des ménages à Evere (même proportion que pour l'ensemble de la région). Dans certains quartiers avec logements sociaux, cette proportion dépasse 6% : «Ieder zijn huis» (12,6%), «Germinal II» (8,6%), «Home Familial Brabant» (7,8%), «Carli» (6,5%), «Germinal I» (6,4%). Dans les autres quartiers dans le Sud de la commune la proportion de familles nombreuses est inférieure à la moyenne régionale.

2.3 Multiculturalité (I)

Tableau 3 : Les principales nationalités à Evere et en région bruxelloise, 2004.

Commune d'Evere			Région bruxelloise		
Nationalité	Nombre	%	Nationalité	Nombre	%
Belgique	27 479	84,0	Belgique	736 448	73,7
Italie	778	2,4	Maroc	41 987	4,2
Maroc	663	2,0	France	39 138	3,9
France	636	1,9	Italie	27 953	2,8
Congo	375	1,1	Espagne	20 428	2,0
Espagne	354	1,1	Portugal	15 958	1,6
Portugal	285	0,9	Turquie	11 595	1,2
Turquie	217	0,7	Royaume Uni	9 230	0,9
Pologne	174	0,5	Grèce	8 922	0,9
Grèce	126	0,4	Allemagne	7 778	0,8
Royaume Uni	116	0,4	Congo	7 269	0,7
Autres	1 515	4,6	Autres	73 193	7,3
TOTAL	32 718	100,0%	TOTAL	999 899	100,0%

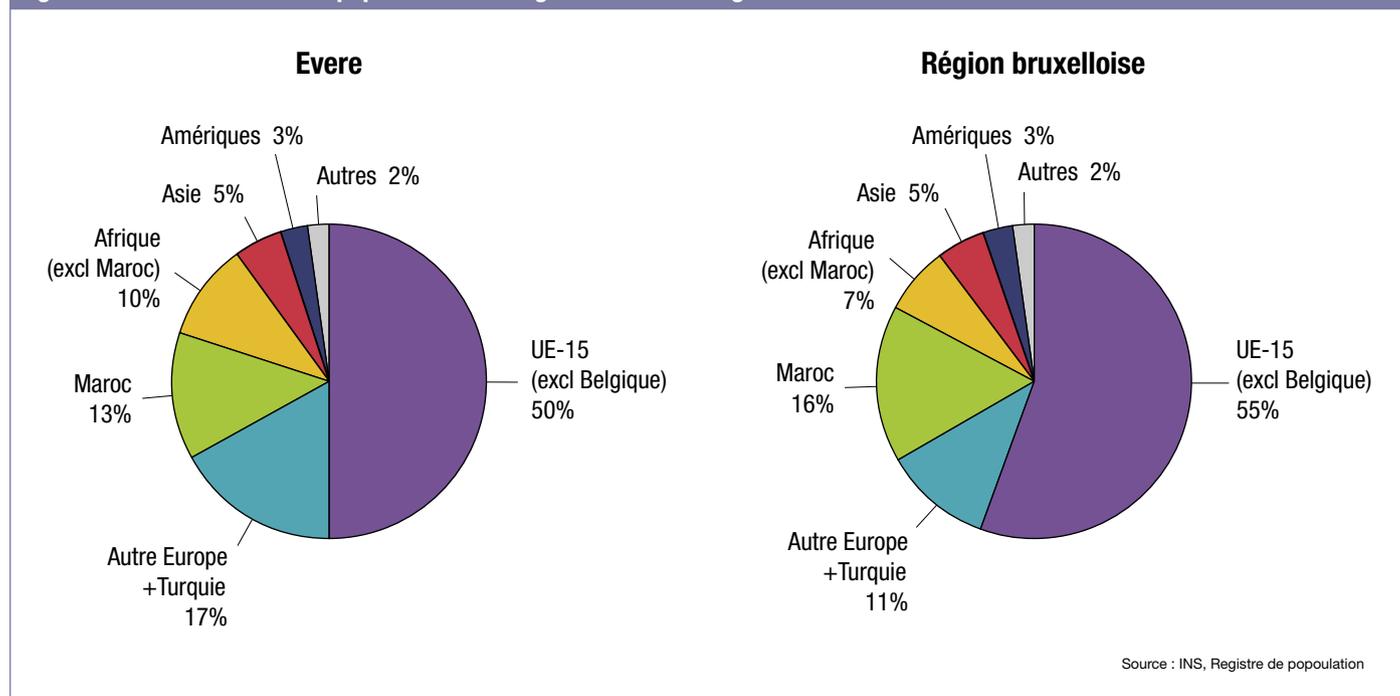
Source: INS, Registre de population.

En 2004, 16,0% de la population de la commune d'Evere est de nationalité non belge (2), ce qui est plus bas que la moyenne de la région bruxelloise (26,3%).

(2) Il s'agit de la nationalité et non de l'origine.

2.3 Multiculturalité (2)

Figure 2 : Distribution de la population non belge à Evere et en région bruxelloise au 1/01/2004.



La moitié de la population non belge à Evere (49,5%) proviennent des 15 pays de l'Union européenne (3) (55,1% pour la totalité de la région).

Parmi les non-Belges, la communauté la plus importante est la communauté italienne (14,9% des non-Belges, 2,4% de la population totale) suivie par les Marocains (12,7% des non-Belges), les Français (12,1% des non-Belges), les Congolais (7,2% des non-Belges) et les Espagnols (6,8% des non-Belges).

(3) Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni, Irlande, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande, Suède.

3.2 Personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement (I)

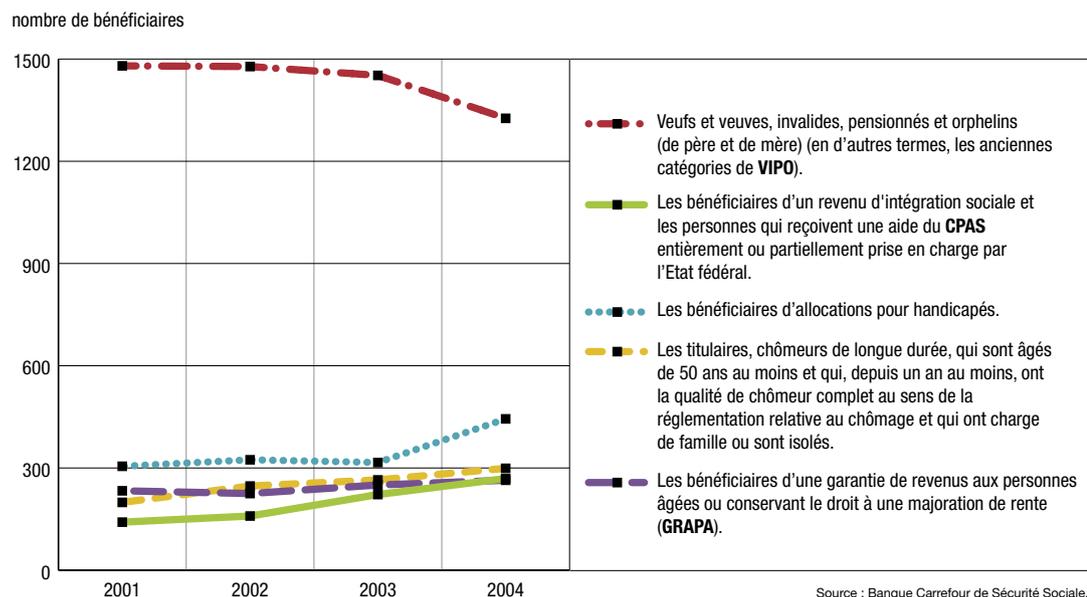
Tableau 5 : Nombre de contribuables bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie au 1/1/2004 à Evere.

	Evere		Région bruxelloise	
	Bénéficiaires	Proportion de population majeure	Bénéficiaires	Proportion de population majeure
VIPO	1 326	5,2%	40 962	5,2%
CPAS	269	1,1%	18 841	2,4%
GRAPA ou rente majorée	264	1,0%	9 617	1,2%
Allocation pour handicapé	444	1,7%	13 493	1,7%
Titulaire de 50 ans au moins et chômeur ≥ 1 an	299	1,2%	9 055	1,2%
Nombre total de bénéficiaires	2 602	10,3%	91 968	11,7%
Population majeure (> 18 ans)	25 382		784 988	

Pour toutes les catégories, sauf «CPAS», Evere compte environ autant de bénéficiaires de l'intervention majorée que la moyenne de la région.

Source: Banque Carrefour de Sécurité Sociale.

Figure 3 : Evolution du nombre de contribuables habitant Evere bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie (2001-2004).



À l'exception des VIPO, la part de toutes les catégories augmente entre 2001 et 2004, tant à Evere que dans la région bruxelloise.

3.2 Personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement (2)

Tableau 6 : Nombre de personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement à Evere et en région bruxelloise au 1/1/2004, par tranche d'âge.

Nombre de bénéficiaires au 1er Janvier 2004	Evere		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Jeunes (18-25 ans)	2 639	100,0%	89 537	100,0%
CPAS : RIS ou équivalent RIS	138	5,2	6 118	6,8
Chômeurs Complets Indemnisés (CCI)	217	8,2	9 447	10,6
Allocation pour handicapé	24	0,9	477	0,5
Nombre total de jeunes bénéficiaires d'une allocation	379	14,4	16 042	17,9
Population active (18-64 ans)	19 422	100,0%	628 573	100,0%
CPAS : RIS ou équivalent RIS	694	3,6	25 201	4,0
Chômeurs Complets Indemnisés (CCI)	1 458	7,5	63 016	10,0
Allocation pour handicapé	306	1,6	10 845	1,7
Nombre de personnes de population active bénéficiaires d'une allocation	2 458	12,7	99 062	15,8
Personnes âgées (≥ 65 ans)	5 960	100,0%	156 415	100,0%
GRAPA*	318	5,3	11 857	7,6
Allocation pour handicapé > 65 ans	270	4,5	6 637	4,2
Nombre de personnes âgées bénéficiaires d'une allocation	588	9,9	18 494	11,8

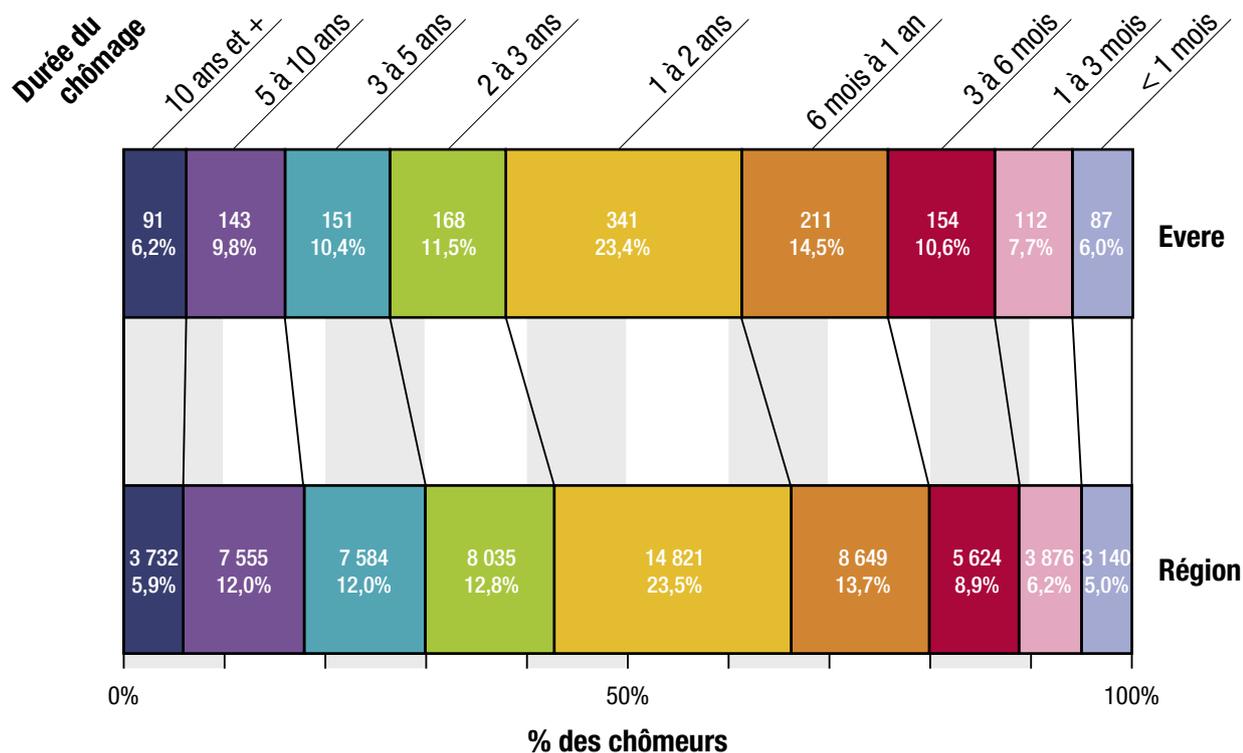
** sont inclus également dans ce chiffre les personnes âgées avec revenu garanti maintenu.*

Sources: SPP Intégration Sociale, ORBEM, SPF Sécurité Sociale, Office National des Pensions.

1/8^{ème} de la population active et un jeune sur 7 vit d'une allocation de remplacement à Evere. La proportion de la population qui vit d'un revenu minimum d'insertion ou d'une allocation de remplacement est plus basse à Evere que dans l'ensemble de la région. Une personne âgée sur 10 bénéficie d'une garantie de revenu ou d'une allocation d'invalidité.

3.2 Personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement (3)

Figure 4 : Durée du chômage à Evere et en région bruxelloise au 1/01/2004.



Source : Office Régional Bruxellois de l'Emploi ORBEM, 1/1/2004.

Pour beaucoup de personnes, l'allocation de chômage n'est pas une solution temporaire, mais une situation persistante. 38% des chômeurs sont sans emploi depuis au moins 2 ans à Evere (versus 43% dans la Région de Bruxelles-Capitale). 61% n'a pas d'emploi depuis au moins un an (versus 66% dans la Région de Bruxelles-Capitale).

4. SANTÉ MATERNO INFANTILE (I)

Pour l'année 2003, le taux de natalité est de 12,7‰ à Evere versus 14,8‰ pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale (données du Registre National).

Selon les données des bulletins statistiques de naissance, 1920 naissances ont été enregistrées de mères résidentes dans la commune d'Evere entre 1998 et 2002.

Tableau 7 : Caractéristiques des naissances et des mères résidentes à Evere et en région bruxelloise (période 1998-2002).

	Nombre Evere	% Evere*	% Région*	Minimum et maximum parmi les 19 communes
Naissances multiples	65	3,4	3,5	2,7 - 5,5
Césariennes	319	16,6	14,9	13,7 - 17,4
Accouchements induits	520	29,0	27,4	23,3 - 31,9
Prématurés (< 37 sem.)	128	7,5	7,1	5,8 - 8,2
Grands prématurés (< 32 sem.)	14	0,8	1,1	0,4 - 1,6
Petits poids (< 2500g)	123	6,9	7,0	5,8 - 7,9
Naissances dans famille sans revenu du travail	412	23,1	25,4	5,3 - 42,9
Mères isolées	322	17,1	15,4	9,0 - 18,4
Mères < 20 ans	42	2,2	3,3	1,0 - 6,4
Mères ≥ 40 ans	61	3,2	3,2	2,1 - 4,7

* Pour 100 naissances totales ou vivantes (prématurés, petit poids de naissance).
Les chiffres en gras indiquent une différence statistiquement significative par rapport à la région.

Source : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

4. SANTÉ MATERNO INFANTILE (2)

Tableau 8 : Mortalité périnatale, foeto-infantile et infantile parmi les naissances de mères résidentes à Evere et en région bruxelloise (période 1998-2002).

	Nombre Evere	Evere pour 1000 naissances	Région pour 1000 naissances	Minimum et maximum parmi les 19 communes
Mortalité périnatale (4)	15	7,8	7,1	2,4 - 9,7
Mortalité infantile (5)	9	4,7	5,1	2,0 - 6,3
Mortalité foeto-infantile (6)	21	10,9	10,0	4,8 - 13,1

Les chiffres en gras indiquent une différence statistiquement significative par rapport à la région.

Source : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

La proportion de bébés nés dans un ménage sans revenu du travail est légèrement plus faible à Evere que dans l'ensemble de la région.

La proportion de nouveau-nés de mères de moins de 20 ans est inférieure à la proportion régionale.

Les valeurs des autres indicateurs sociaux et démographiques pour la commune d'Evere sont semblables aux valeurs moyennes régionales bruxelloises.

À l'exception du taux de césarienne qui est plus élevé que le taux régional, les

valeurs de l'ensemble des indicateurs de santé périnatale et infantile de la commune d'Evere sont compatibles avec les valeurs moyennes de la région.

-
- (4) Décès avant la naissance, à partir de la 22^{ème} semaine de gestation ou de 500g, ou au cours de la première semaine de vie (0-6 jours révolus) pour 1000 naissances totales.
- (5) Décès entre la naissance et l'âge de un an (0-364 jours révolus) pour 1000 naissances vivantes.
- (6) Décès entre la 22^{ème} semaine de grossesse et la naissance (critère en vigueur depuis 1999, auparavant 28 semaines de gestation ou 1000g) ou au cours de la première année de vie pour 1000 naissances totales.

5. MORTALITÉ

Au cours de la période 1998-2002, on a enregistré 1658 décès de résidents d'Evere.

À Evere, le taux de mortalité pour la période 1998-2002, est de 10,3‰ pour les hommes et de 10,8‰ pour les femmes. (Source : Bulletins statistiques de décès)

Après standardisation pour l'âge, ces taux sont semblables à ceux observés pour l'ensemble de la région.

5.1 Causes de mortalité tout âge (I)

Tableau 9 : Principales causes de mortalité tout âge à Evere, période 1998-2002 et comparaison avec la Région de Bruxelles-Capitale après standardisation pour l'âge.

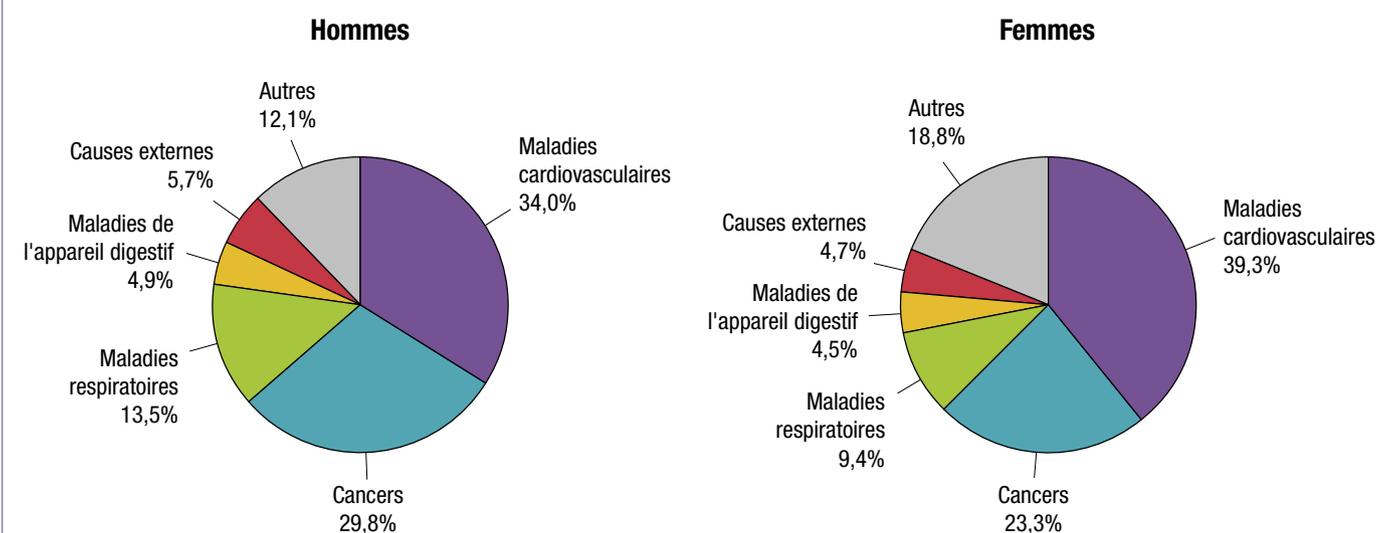
	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région
Maladies cardiovasculaires	255	349,9	- 3%	357	422,4	+ 5%
Cancers	223	306,0	- 3%	212	250,9	+ 1%
Maladies de l'appareil respiratoire	101	138,6	- 2%	85	100,6	- 10%
Maladies de l'appareil digestif	37	50,8	- 9%	41	48,5	- 11%
Causes externes total	43	59,0	- 20%	43	50,9	- 8%
dont accidents	17	-	-	32	37,9	0%
suicides	20	27,4	+ 4%	9	-	-

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

Le tableau des principales causes de décès montre que, par rapport à l'ensemble de la région et après standardisation pour l'âge, on n'observe pas de différences significatives pour les grandes causes de décès.

5.1 Causes de mortalité tout âge (2)

Figure 5 : Répartition des principales causes de décès par sexe, Evere 1998-2002.



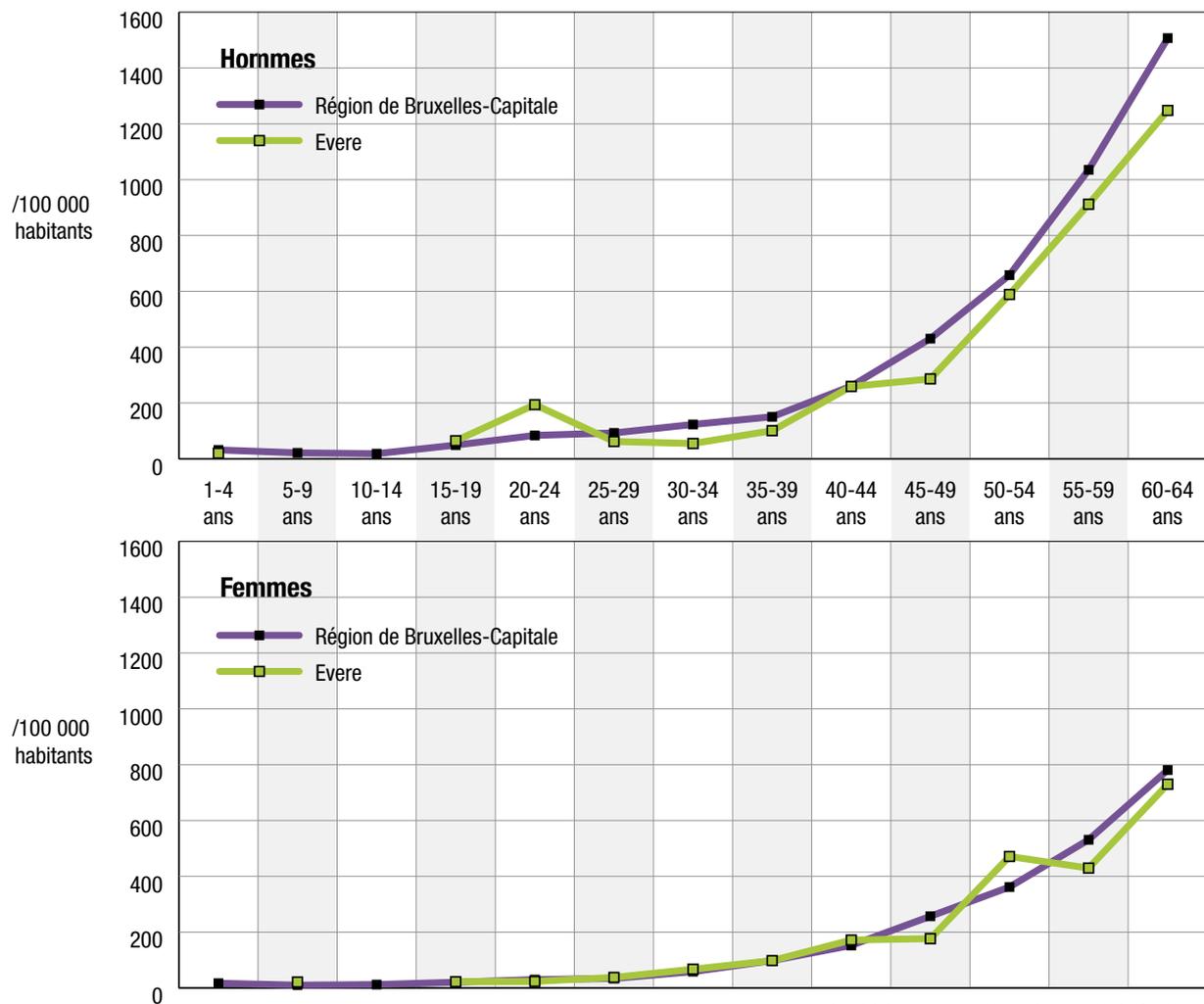
Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

Les principales causes de mortalité sont les mêmes que pour l'ensemble de la région.

La proportion de décès par maladies cardio-vasculaires chez les femmes s'explique par le fait qu'elles sont plus âgées au moment du décès.

5.2 Mortalité prématurée (I)

Figure 6 : Taux de mortalité par âge (pour 100 000 habitants), comparaison avec l'ensemble de la région.



Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

À Evere le taux de mortalité prématurée (avant l'âge de 65 ans) est de 2,5 pour 1000 hommes (soit un risque de décès prématuré 16% plus faible à Evere par

rapport à la région après standardisation pour l'âge) et 1,7 pour 1000 femmes (non significativement différent de la région).

Les graphiques ci-dessus montrent que la mortalité est plus faible que dans l'ensemble de la région pour les hommes surtout après 45 ans.

5.2 Mortalité prématurée (2)

Etant donné le petit nombre de décès prématurés enregistrés à Evere au cours de la période 1998-2002, il n'est pas possible de présenter les principales causes de mortalités prématurées (7).

Chez les hommes, les 3 premières causes de décès prématurés sont les cardiopathies ischémiques (15 décès), le suicide (13 décès) et le cancer du poumon (12 décès).

Chez les femmes, les principales causes de décès prématurés sont le cancer du sein (16 décès), le cancer du poumon (9 décès) et l'alcool (6 décès).

(7) Pour des raisons méthodologiques, nous ne présentons les chiffres (nombre de décès, taux de mortalité et comparaison avec la région) que pour les causes pour lesquelles au moins 20 décès ont été enregistrés au cours de la période.

6. SANTÉ PERÇUE

À Evere, 29,4% des personnes interrogées lors de l'Enquête socio-économique 2001 estimaient que leur état de santé n'était pas satisfaisant (moyen, mauvais ou très mauvais). Cette proportion est de 26,1% pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale. On note des différences spatiales au niveau des secteurs. L'indice standardisé pour chaque secteur est présenté sur la carte. Celui-ci mesure la proportion de

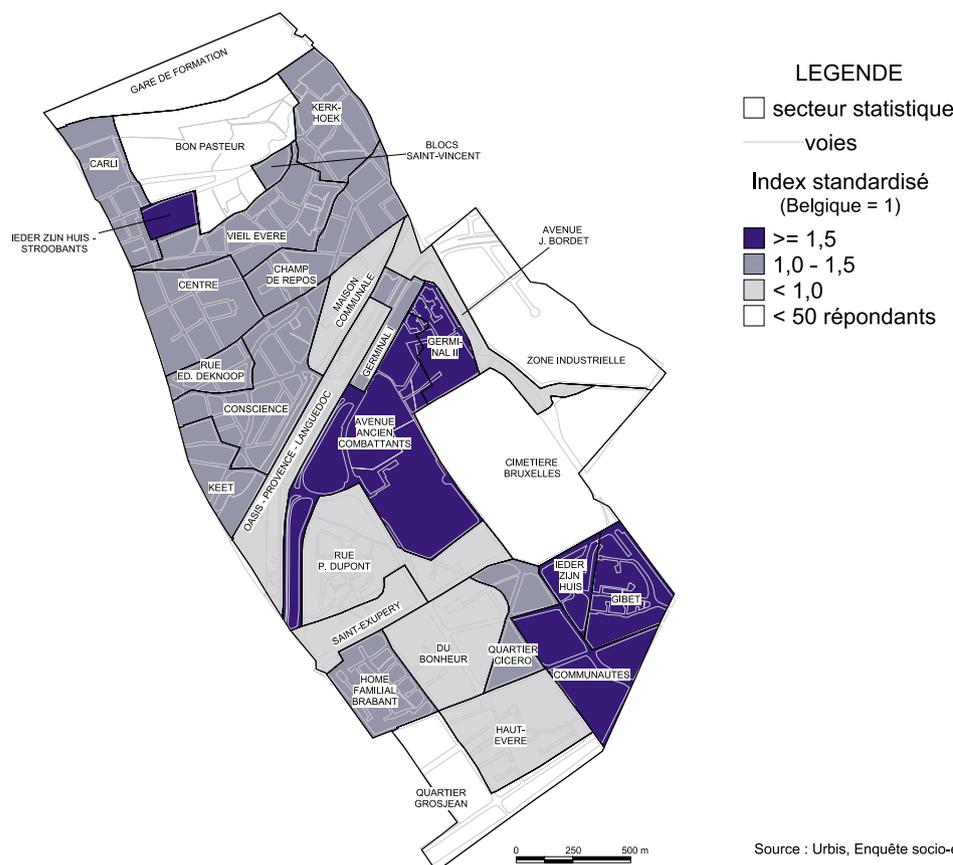
personnes qui considèrent que leur santé est mauvaise par rapport à la moyenne belge.

La valeur la plus élevée (1,95) est observée dans le secteur «Ieder zijn Huis». Dans ce secteur la proportion de personnes qui ne s'estiment pas en bonne santé est 95% plus élevée que la moyenne nationale.

La plupart des quartiers situés au Sud-Ouest de la commune présentent une

valeur inférieure à 1,0 ce qui signifie que la proportion de personnes qui ne s'estiment pas en bonne santé est inférieure à la moyenne nationale. Dans le Nord de la commune, il y a en moyenne une proportion plus élevée de personnes qui ne se sentent pas en bonne santé que dans l'ensemble du pays, mais cette proportion reste plus faible que dans les secteurs avec logements sociaux de la commune.

Carte 6 : Santé subjective : personnes ne s'estimant pas en bonne santé, par quartier à Evere.



Source : Urbis, Enquête socio-économique 2001 (calculs P. Deboosere)

7. ANNEXE

7.1 Définitions et abréviations

‰ = pour 1000

GRAPA : Garantie de revenu aux personnes âgées.

Indice d'intensité du vieillissement : représente la proportion de personnes de plus de 80 ans parmi les plus de 65 ans.

Indice de dépendance : représente la part de la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (0-19 ans et 65 ans et plus) par rapport à la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (20 à 64 ans) exprimée en pourcentage.

Indice de vieillissement : représente la part des plus âgés (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (0 à 19 ans) exprimée en pourcentage.

Registre d'attente : reprend les candidats réfugiés qui se trouvent dans une procédure de reconnaissance.

Revenu brut médian : revenu brut pour lequel il y a autant de ménages ayant un revenu inférieur que de ménages ayant un revenu supérieur (revenu se situant au milieu de la distribution des revenus classés par ordre de grandeur).

RIS : Revenu d'intégration sociale (nouvelle législation depuis 2002), octroyé par le CPAS.

VIPO : veuves, invalides, pensionnés et orphelins : entre autres ces catégories bénéficient de l'intervention majorée pour les soins de santé sous certaines conditions de revenus.

7.2 Repères méthodologiques (I)

CARTOGRAPHIE (CARTE À DISQUES PROPORTIONNELS)

La carte de référence présente, à l'aide de disques proportionnels, la densité de la population par secteur statistique. La taille des disques est proportionnelle au nombre d'habitants dans les secteurs statistiques. La légende indique le nombre d'habitants représenté par trois disques, mais d'autres valeurs apparaissent également sur la carte (échelle continue). L'échelle est adaptée pour chaque carte, la taille des disques n'est donc pas comparable entre les différentes cartes.

CARTOGRAPHIE (CARTE CHOROPLÈTHE)

La majorité des cartes présentées dans cette fiche sont des cartes choroplèthes (les zones sont remplies à l'aide d'une couleur). Pour chaque secteur statistique, la valeur relative (par exemple : % d'isolés) est calculée. Les secteurs sont ensuite divisés en catégories : secteurs présentant les valeurs les plus élevées, secteurs présentant une valeur assez élevée, secteurs présentant une valeur moyenne, secteurs présentant une valeur assez faible et secteurs présentant les valeurs les plus faibles. La moyenne de la commune se situe toujours dans la classe la plus moyenne. Pour des raisons d'interprétation, les secteurs qui comptent moins de 50 ménages sont laissés en blanc.

SECTEUR STATISTIQUE

Un secteur statistique est l'unité administrative la plus petite pour laquelle des données socio-économiques et administratives sont disponibles. Chaque commune peut être divisée en plusieurs secteurs statistiques. Les données par secteur statistique permettent de saisir le mieux possible les différences intracommunales. La Région de Bruxelles-Capitale est divisée en 724 secteurs statistiques.

En 2002, un secteur compte en moyenne 1 350 habitants. Un secteur statistique ne doit pas être confondu avec la signification ordinaire que l'on donne aux quartiers. Aux yeux des habitants et des utilisateurs, les quartiers ne sont souvent que très vaguement délimités. De plus, la description du quartier varie d'un habitant à l'autre. La carte de référence reprise dans chaque fiche par commune indique la délimitation des secteurs statistiques.

En 2001, une légère modification a été apportée à la délimitation des secteurs statistiques. En fonction de la source des données, on a travaillé aussi bien avec l'ancienne délimitation (d'avant 2001) qu'avec la nouvelle délimitation. (Pour plus d'infos : Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, Les dossiers de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2006/06, à paraître).

7.2 Repères méthodologiques (2)

SIGNIFICATION STATISTIQUE

Le degré de signification statistique évalue le rôle des fluctuations aléatoires (autrement dit, du hasard) dans les résultats obtenus. Plus précisément, elle évalue la probabilité, appelée «valeur de p», que le résultat obtenu survienne uniquement par le fait du hasard. En général, on utilise le seuil de 5% pour dire que le résultat est significatif ou non. Autrement dit, une valeur de $p < 0,05$ est considérée comme significative et donc, on considère que le résultat n'est pas dû au hasard.

Les différences statistiquement significatives sont présentées en gras.

Pour les comparaisons effectuées par une standardisation indirecte, la signification statistique a été évaluée par l'intervalle de confiance (si celui-ci contient la valeur 1,0, la différence n'est pas statistiquement significative).

Le degré de signification statistique est fortement dépendant de la taille de la population. Il est donc logique que dans les communes comprenant moins d'habitants les différences avec l'ensemble de la région atteignent moins facilement le seuil de signification statistique.

STANDARDISATION

La standardisation est une méthode qui consiste à corriger les taux pour permettre les comparaisons entre des populations dont la pyramide des âges est différente. La plupart des méthodes de standardisation utilisent une moyenne pondérée de taux spécifiques dans les catégories d'âge (ici, nous ne parlerons que de l'âge, mais on peut standardiser de la même façon pour une série d'autres caractéristiques comme le sexe par exemple).

Après avoir appliqué une méthode de standardisation, on obtient des **taux de mortalité standardisés selon l'âge** (on dit aussi ajustés). Quand on compare des taux ajustés pour l'âge, les différences observées entre les taux ne peuvent être dues à des différences de structures par âge des populations. Par opposition on parle de **taux brut** pour les taux non standardisés.

Dans les fiches les comparaisons entre les communes et l'ensemble de la région ont été réalisées par des standardisations indirectes.

Dans la standardisation indirecte, on utilise les taux dans une population de référence (ici l'ensemble de la région) pour calculer le nombre de décès qui auraient été attendus dans la population étudiée si elle avait eu les mêmes taux de mortalité par âge que la population de référence. Ceci permet ensuite de calculer le rapport (ou ratio) standardisé de mortalité (RSM ou SMR). Un RSM supérieur à 1,0 dans une commune indique que, compte tenu de l'âge, le taux de mortalité est plus élevé dans cette commune que dans l'ensemble de la région. La population de référence (Région de Bruxelles-Capitale) est indiquée par un RSM de 1,0.

Les résultats sont présentés sous forme d'excès ou de «sous-mortalité» exprimés en pourcentage : par rapport au taux de mortalité de l'ensemble de la région équivalent à 1,0, un SMR de 1,20 sera exprimé comme un excès de mortalité + 20%.

TAUX DE MORTALITÉ

C'est le rapport, pour une période donnée, du nombre de décès dans une population donnée à l'effectif de cette population en milieu de période. Il s'exprime en nombre de décès pour 1000 habitants et par année.

Les sources sont, pour le numérateur : le fichier des décès, constitué à partir des bulletins statistiques de décès, et pour le dénominateur les effectifs de population fournis par l'Institut National de Statistique.

Le taux de mortalité prématurée est calculé en divisant le nombre de décès de personnes de moins de 65 ans au cours de la période étudiée par le nombre de personnes de moins de 65 ans dans la population en milieu de période. Il s'exprime en nombre de décès pour 1000 habitants et par année.

Le taux de mortalité par cause est calculé en divisant le nombre de décès liés à une cause donnée au cours de la période étudiée par le nombre de personnes dans la population en milieu de période. Il s'exprime en nombre de décès pour 100 000 habitants.

N.B. : en pratique, la population en milieu de période est estimée en effectuant la moyenne du nombre de personnes en début et en fin d'année.

7.2 Repères méthodologiques (3)

TYOLOGIE DES MÉNAGES

Il n'est pas si simple d'avoir un aperçu de la composition réelle des ménages pour deux raisons :

1. L'information du registre national est basée sur le domicile officiel. Nous savons cependant que les gens ne vivent pas toujours où ils sont inscrits officiellement. Il est difficile de résoudre ce problème, nous ne pouvons que reprendre la situation officielle.
2. Les statistiques classiques basées sur le registre national ne livrent aucune information sur les nouvelles formes de cohabitation (comme la cohabitation légale). La typologie du Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie (CBGS) offre une solution à ce problème. Dans cette typologie sont considérés comme couples, non seulement les personnes mariées, mais également les cohabitants non mariés (en prenant en compte les différences d'âge des cohabitants). Cette typologie offre un meilleur aperçu de la composition réelle des ménages que les tableaux traditionnels de l'INS, qui surestiment le nombre de parents seuls avec des enfants.
(Pour plus d'informations sur le re-calcul des données du registre national, voir www.cbgs.be).

PERSONNES VIVANT AVEC UN REVENU MINIMUM OU DE REMPLACEMENT

Il n'existe aucun indicateur qui reflète le nombre total de ménages ou le nombre total de personnes dans un ménage disposant d'un revenu de remplacement. La meilleure estimation disponible au niveau communal est obtenue en comptant les contribuables qui ont droit à une intervention majorée de l'assurance des soins de santé. Nous ne connaissons malheureusement que le nombre de dossiers. Or un dossier concerne soit une seule personne, soit l'entièreté d'un ménage; plusieurs dossiers par ménage sont donc possibles.

Il est actuellement impossible d'estimer combien de personnes sont à charge des titulaires de dossier. Cela signifie que le nombre de dossiers comparé à la population, comme présenté dans les tableaux, est toujours une sous-estimation de la réalité (le pourcentage de dossiers comparé au nombre de ménages serait par contre une surestimation).